

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIÉRIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Lilliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉRIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Lilliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 58

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :**2013.09.08 : Adoption de contrats types pour la cession des droits d'exploitation de spectacles, l'achat de prestations pédagogiques et l'embauche de vacataires pour une intervention artistique ou pédagogique.****□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique et de diffusion de projets artistiques, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et ses établissements d'enseignement, achètent ou produisent très régulièrement des spectacles, concerts, master-classes ou autres prestations artistiques et ou pédagogiques.

Aujourd'hui, l'accueil de ces projets est, en fonction des cas, encadré par de simples échanges écrits, les clauses d'un bon de commande ou d'un contrat formalisé.

Afin de sécuriser, harmoniser et simplifier ce fonctionnement, il est proposé de définir un modèle type de contrat de cession des droits d'exploitation de spectacles, un second modèle adapté à l'achat de prestations pédagogiques telles que les master-classes et un dernier pour les cas où il s'agit de l'emploi de vacataires.

Ces documents cadres tiennent compte des conditions d'emploi régulièrement requises par les différents interlocuteurs artistiques tout en étant adaptés aux procédures propres aux collectivités territoriales, notamment en termes financier et juridique. Ils incluent également les informations propres à la rémunération des vacations, auparavant formalisée dans un contrat complémentaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des contrats types définis pour la cession des droits d'exploitation de spectacles, l'achat de prestations pédagogiques et l'embauche de vacataires pour une intervention artistique ou pédagogique ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdits contrats ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimé



Pour le Président,
Par délégitation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services